

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete

N° 47– 14 novembre 2004

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.marchemondialedesfemmes.org>.

-----1-----

Les dates

2 - Appel Collectif Femmes algériennes

3 – 6 heures contre les violences

4 - Manifestation du 15 janvier pour anniversaire Loi Veil

5 - Article de La Croix sur « Les femmes et les retraites

6 - *Reunion europeenne bilan du FSE Londres*

7 – Des textes à propos du FSE et du séminaire « Port du hijab »

8 - Journée nationale d'études de CHOISIR

9 - Séminaire public 2004-2005 du GERS

1 – Dates :

- 21 novembre, 6 heures contre les violences faites aux femmes, espace Reuilly, 21 rue Henard, 75012 métro Montgallet Reuilly Diderot, 13h. Entrée 5 euros (3 chômeurs-eures, étudiant-es) ;
- 27 novembre, manifestation nationale contre les violences faites aux femmes, 14h place de la Bastille
- 18 et 19 décembre, réunion européenne de bilan du FSE Londres : à ce propos, les membres de la coordination européenne de la Marche qui sont allés à ce FSE vont écrire un texte de bilan que vous aurez bientôt
- 4 janvier, Bourse du travail, prochaine réunion Collectif préparation Marche mondiale des Femmes 2005 (prochain courrier Special MMF 2005) ;
- 15 janvier, manifestation nationale pour défendre le droit à l'avortement et 30ème anniversaire Loi Veil
- 19 et 20 mars, Alternatives féministes
- 28 et 29 mai, initiative européenne pour la Marche Mondiale des Femmes 2005 à Marseille : débats/forum/manifestation/concert

2 – Appel Collectif Femmes algériennes

A signer et à diffuser très largement.

Nous, femmes algériennes, nous adressons à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Ministre de l'intérieur pour demander notre régularisation. En effet nos demandes d'asile ont été refusées, et nous sommes sans papiers. Nous demandons à nouveau aux autorités françaises de reconnaître notre droit au séjour en tant que femmes persécutées.

Nous vous appelons à vous joindre à cet appel si vous êtes vous aussi une femme algérienne deboutée de sa demande d'asile.

Nous appelons toutes les personnes en accord avec notre appel à signer un message de soutien.

Nous voulons informer la presse de notre situation et de notre revendication

Vous trouverez notre lettre à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Ministre de l'intérieur, ainsi que la lettre de soutien écrite par des associations de femmes à l'adresse suivante :

<http://maisondesfemmes.free.fr/rajfire/actions/algériennes.htm>

Pour nous contacter :

Adresse postale : Collectif des femmes algériennes, c/o Maison des femmes, 163 rue de Charenton 75012.

Courrier électronique : rajfire@wanadoo.fr

3 – 6 heures contre les violences

A l'initiative du Collectif National pour les Droits des Femmes, dans le cadre de sa campagne contre les violences faites aux femmes engagée depuis un an et à l'occasion de la Journée internationale du 25 novembre de lutte contre les violences envers les femmes, diverses initiatives sont prévues : « **6 heures contre les violences** » en Région parisienne le dimanche 21 novembre de 14h à 20h, journée de témoignages et d'actions, et une **Manifestation Nationale le samedi 27 novembre à Paris. Celle-ci partira de la place de la Bastille à 14h30.**

De nombreuses organisations associatives, syndicales et politiques ont montré leur volonté de prendre part à ces initiatives (la liste des signataires est jointe au dossier)

Ces initiatives seront le point d'orgue d'une année entière de campagne du CNDP contre les violences sexistes qui frappent quotidiennement des femmes et des jeunes filles de tous les âges et de tous les milieux, et contre lesquelles les moyens mis en œuvre restent très en deca des besoins, faute d'une prise de conscience réelle de ce véritable problème de société. Dans un contexte global d'accroissement des violences, celles subies par les femmes sont nombreuses, quotidiennes et souvent mortelles. À travers les injures, les viols, les coups, la prostitution, les crimes dits passionnels, s'exerce une violence qui doit être identifiée comme une violence sexiste pour être efficacement combattue. En juillet et août 2004, 29 femmes ont été tuées par leur conjoint, et une femme sur 10 a subi dans sa vie des violences conjugales. Si nous n'agissons pas pour une prise de conscience et une lutte globale contre les violences envers les femmes, ces chiffres ne baisseront pas.

Cette année, la mobilisation continue des associations et des initiatives en Europe telles que celle du Gouvernement Zapatero ont permis de rendre visible ce phénomène. Une politique globale d'éducation, la prévention et l'assistance seront rendues possibles par la mobilisation collective et la détermination des pouvoirs publics. Il est donc fondamental de faire de ces initiatives un grand moment de mobilisation et de sensibilisation du plus grand nombre.

C'est par des initiatives unitaires et massives que nous pourrons provoquer cette prise de conscience et inciter à une action politique réelle.

À nous de faire ensemble du 21 et 27 novembre des dates incontournables dans la lutte contre les violences faites aux femmes

4 - Manifestation du 15 janvier pour anniversaire Loi Veil

A.N.C.I.C. C.A.D.A.C. M.F.P.F.

Avortement et Contraception : un droit fondamental pour les femmes.

Le 15 janvier 2005, nous allons fêter la loi Veil, légalisant l'avortement ; c'est la lutte déterminée des femmes, la désobéissance civile, qui a permis la reconnaissance légale du droit des femmes à disposer de leur corps. C'est une victoire pour la liberté des femmes.

Cependant, ce droit est encore régulièrement contesté, que ce soit en France par les lobby anti-IVG qui fomentent des amendements retors (amendement Garraud), en Europe où l'avortement reste toujours ou est devenu interdit (Irlande, Portugal, Pologne), où un représentant du Parlement européen se permet de stigmatiser les homosexuel(le)s et de condamner l'avortement, aux USA, où la première réforme du Président Bush a été de supprimer les fonds d'aide aux Planning familiaux à travers le monde. L'avortement est aujourd'hui remis en question également pour les femmes américaines.

Depuis le début des années 90, la mobilisation des femmes, des associations, des syndicats et des partis de gauche a permis de bloquer les actions dégradantes des commandos anti-IVG avec la loi Neiertz établissant le délit d'entrave à l'IVG (1993) et de faire progresser l'accès à l'avortement et à la contraception avec la loi du 4 juillet 2001.

C'est par la lutte que les femmes ont obtenu des droits qui restent à reconnaître, à conforter et à défendre. Les opposants tentent aujourd'hui de mettre à profit le contexte européen et international pour se repositionner. Ils développent des actions de lobbying et se mobilisent pour préparer des actions communes. Les épisodes de remise en question au travers de procédures détournées nous invitent à redoubler de vigilance.

Ainsi, nous devons encore nous mobiliser pour lever les obstacles à l'application de la loi du 4 juillet 2001 sur l'avortement et la contraception. Les difficultés tiennent aux positions morales réactionnaires de certains de nos gouvernants. Elles s'inscrivent aussi dans le cadre des régressions en matière de santé. Les réticences à reconnaître aux femmes le droit à disposer de leurs corps sont toujours très présentes.

Cet anniversaire doit être l'occasion pour les femmes de réaffirmer ce droit fondamental ; ici, en France, l'avortement concerne une femme sur deux, c'est un moment de la vie des femmes et nous sommes toutes et

tous concerneEs. Cet anniversaire doit aussi être l'occasion de réaffirmer notre solidarité avec toutes les femmes de l'Europe que nous voulons démocratique.

C'est pourquoi nous appelons le 15 janvier 2005 à une large manifestation de soutien au droit à l'avortement et à la contraception.

Paris, le 27 octobre 2004

5 - Article de La Croix sur « Les femmes et les retraites »

La retraite des femmes pénalisée

La réforme des retraites coûtera cher aux femmes. Travail à temps partiel, disponibilité pour les enfants, précarité économique les touchent plus que les hommes. La retraite à taux plein sera plus difficile à atteindre

Un groupe de femmes, installé à la tribune, assiste le 16 juin 2003 à l'Assemblée nationale à Paris, à la discussion de l'article premier du projet de réforme sur les retraites (photo Muller/AFP)

La réforme des retraites de 2003 commence à faire sentir ses effets. Et le réveil s'annonce douloureux pour un certain nombre de femmes. Le constat est unanime. Pour la plupart des observateurs, loin de réduire les inégalités qui existent dans ce domaine -la retraite des femmes est en moyenne inférieure de moitié à celle des hommes (lire page 4)-, la réforme Fillon contribue pour certaines d'entre elles à les accentuer.

Après la polémique sur la réforme des pensions de réversion qui pénalisera en majorité des veuves, ce sont les femmes fonctionnaires qui se mobilisent contre la suppression de la bonification d'un an par enfant entérinée par la loi. Reunies au sein d'un «Comité de défense des femmes spoliées», elles ont interpellé les parlementaires pour obtenir le retrait de ces mesures et adresse une pétition au premier ministre.

Alors les femmes seraient-elles les premières victimes de la dernière réforme des retraites ? Tout laisse à penser, même si les conséquences sont encore difficiles à évaluer précisément. Une étude inédite de l'Insee fondée sur des simulations, dont les résultats provisoires ont été cités la semaine dernière dans le cadre d'un colloque, apporte un début de réponse. Selon leurs auteurs, si la réforme de 1993 (qui a porté de 37,5 ans à 40 ans la durée de cotisation et calcule le montant des retraites sur les vingt-cinq meilleures années au lieu de dix) a nettement désavantagé les femmes, entraînant pour certaines générations une baisse de 13 % de leurs pensions, les effets de la réforme de 2003 sont moins nets. Globalement faible, son impact cacherait cependant d'énormes disparités.

La réforme de 1993 a nettement désavantagé les femmes

Alors les femmes seraient-elles les premières victimes de la dernière réforme des retraites ? Tout laisse à penser, même si les conséquences sont encore difficiles à évaluer précisément. Une étude inédite de l'Insee fondée sur des simulations, dont les résultats provisoires ont été cités la semaine dernière dans le cadre d'un colloque, apporte un début de réponse. Selon leurs auteurs, si la réforme de 1993 (qui a porté de 37,5 ans à 40 ans la durée de cotisation et calcule le montant des retraites sur les vingt-cinq meilleures années au lieu de dix) a nettement désavantagé les femmes, entraînant pour certaines générations une baisse de 13 % de leurs pensions, les effets de la réforme de 2003 sont moins nets. Globalement faible, son impact cacherait cependant d'énormes disparités.

Ainsi, les générations nées entre 1940 et 1954 seraient plutôt avantagées. La réduction de la décote en cas de départ anticipé qui passera progressivement de 10 % à 5 % devrait leur permettre d'avancer en moyenne de quatre mois la date de leur départ. En revanche, la situation s'inverse pour les femmes des générations nées entre 1954 et 1974, qui subiront de plein fouet les effets de l'allongement de la durée de cotisation. 60 % de celles nées entre 1965 et 1974 (55 % dans la fonction publique) devraient voir baisser le montant de leur pension contre 40 % des hommes.

"Nous sommes en train de fabriquer des femmes pauvres"

«La réforme de 2003 va surtout accroître les disparités au sein des femmes entre celles qui ont des carrières complètes avec des niveaux de pensions élevés et celles qui ont travaillé à temps partiel ou ont connu des périodes d'interruption», commente un des auteurs de l'étude. Ce que dénoncent à l'unisson les unions confédérales de retraités. «À l'heure actuelle, 65 % des femmes n'ont pas une retraite complète. Nous sommes en train de fabriquer des femmes pauvres», regrette Françoise Vagner de la CGT.

Car si le taux d'activité des femmes a sensiblement progressé, les inégalités persistent. «L'idée qui sous-tendait toute la réforme était que les femmes travaillant davantage, il y avait un certain nombre de dispositifs qui n'avaient plus lieu d'être», regrette Jean-Louis Deroussen, responsable de la protection sociale à la CFTC. Or, les conditions de travail des femmes sont loin de valoir celles des hommes. «Cela ne va rien améliorer», poursuit Françoise Vagner, car un tiers des femmes travaillent à temps partiel et elles représentent 86 % des personnes touchant le smic.»

Du coup, les femmes vont subir de plein fouet l'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans à partir de 2009, voire ensuite à 42 ans. Afin d'atténuer les effets de cet allongement, la loi a bien accordé la possibilité de départs avant 60 ans pour les salariées ayant commencé à travailler jeunes. Mais, là encore, les conditions posées, exigeant une carrière complète, écartent de nombreuses femmes de son bénéfice. Selon les dernières statistiques publiées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), sur plus de 80 000 salariées ayant bénéficié de ce dispositif fin juillet, 86 % étaient des hommes et seulement 14 % des femmes.

Les femmes représentent 86% des "smicards"

Mais c'est surtout la réforme des avantages conjugaux et familiaux introduite par la réforme de 2003 qui contient en germe les conséquences les plus lourdes. La première concerne les pensions de réversion. La suppression des conditions d'âge -il fallait jusque-là avoir 55 ans -et de remariage, prévue par la loi, sont plutôt un avantage notamment pour un certain nombre de jeunes veuves. La contrepartie inscrite dans le décret controversé en est cependant le durcissement des conditions de plafond de ressources.

En introduisant la pension de réversion du régime complémentaire du défunt dans le calcul des revenus du conjoint survivant, le décret, s'il était appliqué, priverait, selon les calculs de la Cnav, 225.000 conjoints, en grande partie des femmes, de la pension de réversion du régime général de leur mari. Par ailleurs, ce plafond pourrait être réexaminé tous les ans, ce qui «plongera inévitablement dans une grande incertitude les veufs ou les veuves en retraite», regrette l'un des rapporteurs à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, Georges Colombier.

À la Confédération française des retraites (CFR), on estime que ce sont les veuves de cadres ou d'agents de maîtrise qui seront concernées au premier chef. «Et la perte est facile à estimer, détaille Jean Colin son secrétaire général. Comme la pension moyenne au régime général est entre 900 et 1 000 € et le taux de réversion de 54 %, la perte sera en moyenne de 540 €, ce qui est loin d'être négligeable.»

Non conforme au principe d'égalité homme-femme

La seconde réforme concerne les avantages familiaux des femmes fonctionnaires. En raison d'un arrêt de la Cour de justice européenne qui avait jugé non conforme au principe d'égalité entre hommes et femmes le fait de réserver la bonification d'un an par enfant aux seules femmes, cet avantage a été supprimé. Depuis le premier janvier, les femmes qui n'interrompent pas leur activité ne bénéficieront plus que de six mois, non plus de bonification mais de majoration de durée d'assurance.

Quant aux femmes ayant eu des enfants avant cette date, la bonification n'est maintenue que pour celles qui étaient déjà fonctionnaires au moment de la naissance. «Cela exclut de nombreuses femmes titularisées dans les années 1980 dans des institutions comme le CNRS, l'Inserm ou la fonction publique territoriale», explique Marie Bougnet, l'une des responsables du Comité des femmes spoliées.

Une mesure d'autant plus contestée que selon Marie-Thérèse Lanquetin, professeur de droit à Paris-X, la Cour européenne de justice n'imposait pas une stricte égalité entre homme et femmes «mais se prononçait en faveur d'une clause d'ouverture pour les hommes susceptibles de justifier avoir élevé leurs enfants». Résultat, note le Conseil d'orientation des retraites (COR) : «La modification introduite crée une différence de traitement entre fonctionnaires et salariés du secteur privé» qui «au total aboutit à une situation peu compréhensible». Même s'il est vrai que les femmes fonctionnaires, qui ont l'assurance de toucher 75 % de leur dernier salaire, restent plus avantagées que celles du secteur privé.

Remettre à plat les avantages familiaux et conjugaux

Saisi du problème sur les pensions de réversion, le gouvernement a chargé le Conseil d'orientation des retraites d'une étude complémentaire. Et devait prendre son temps pour trouver une solution dans la mesure où la réforme ne s'applique qu'à compter du 1er juillet 2006. «Nous avons mesuré les problèmes de ce texte et allons essayer de prendre des précautions pour ne pas nous trouver dans les mêmes difficultés», a expliqué

Jean-Pierre Raffarin la semaine dernière. Toutefois c'est l'ensemble de la question des avantages familiaux et conjugaux qui, selon le COR, mérite une remise à plat pour s'adapter aux évolutions de la société.

«Car la réforme n'a rien réglé de ce point de vue», estime sa secrétaire générale, Anne-Marie Brocas. Ses membres sont invités à plancher l'année prochaine sur cette question ultra-sensible. Mais le consensus sera difficile à trouver. Car derrière toute réforme dans ce domaine se cachent aussi des choix de société. En résumé doit-on entretenir un modèle qui encourage les femmes à rester au foyer ou, au contraire, inciter celles-ci à travailler ?

Celine ROUDEN

6 - Reunion europeenne bilan du FSE Londres

Cher-es ami-es

Comme convenu lors de la dernière assemblée européenne à Londres, une réunion européenne "extraordinaire" de bilan et perspectives du FSE aura lieu à Paris les 18 et 19 décembre 2004. samedi 18 décembre de 10h à 19h et dimanche 19 décembre de 9h30 à 14h

Lieu : siège de la CGT, 263, rue de Paris, 93100 Montreuil. (salle du CCN)

Metro : Porte de Montreuil. ligne 9.

Des possibilités d'hôtels sont nombreuses à la Porte de Montreuil (étape hôtel par exemple) ou côté Paris sur la ligne 9 (entre Nation et Porte de Montreuil)

Participation aux frais : 50 Euros par organisation (Afin de favoriser la participation de nos ami-es d'Europe de l'est à cette réunion) A bientôt

7 – Textes à propos du FSE et du séminaire « Port du hijab »

- **Texte Bernard Cassen**

Forum social européen

Samedi 16 octobre 11h 30-13 h 30

SEMINAIRE "HIJAB : LE DROIT DE LA FEMME DE CHOISIR"

Observations de séance et intervention de Bernard Cassen

Le séminaire sur le voile (hijab) du FSE se présentait dans la composition suivante dans le programme : *Séminaire « Hijab : a woman's right to choose ». Avec : Raghad Altikriti (Muslim Association of Britain) ; Shami Chakrabarti (Liberty) ; Christine Delphy (Collectif Ecole Pour Toutes et Tous) ; Tariq Ramadan (Collectif des Musulmans de France) ; Arlene Rodrigues (Assembly for the Protection of Hijab) ; Salma Yaqoob (Stop the War Coalition). Co-Chairs : Milena Buyum (NAAR) and MCB representative (tbc). Organisateur : National*

Assembly Against Racism (Britain) ; Muslim Association of Britain ; Stop the War Coalition (Britain). Soutenu par : Assembly for the Protection of Hijab ; Muslim Council of Britain ; Collectif Une Ecole Pour Toutes et Tous (France) ; Collectif des Musulmans de France ; Collectif des Femministes pour l'Egalité (France) ; National Union of Students Black Students (Britain) ; 1990 Trust (Britain).

OBSERVATIONS

Une caricature de « séminaire »

La première et la plus choquante des caractéristiques de ce « séminaire » auquel assistaient environ 300 personnes est que la tribune (7 personnes dont 6 femmes, Tariq Ramadan, indiqué sur le programme, n'étant pas présent) était exclusivement composée d'adversaires farouches, et parfois virulent(e)s de la loi française sur l'interdiction de signes religieux ostensibles à l'école. Pour les organisateurs de ce « séminaire », le « droit de choisir » figurant dans le titre ne se tendait visiblement pas à la composition de la tribune...

Il n'y a donc eu aucun débat entre intervenant(e)s de la tribune, chacun(e) répétant exactement le même discours. Seul l'intervenant dont j'ai seulement pu noter le prénom (Alex), tout en étant lui aussi hostile à la loi, a au moins apporté des informations de caractère juridique. Il a, en particulier, commenté l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme qui énonce les limites aux manifestations publiques de convictions religieuses, article qui, selon son interprétation, n'autorise pas la loi française.

Pourtant, a-t-il ajouté, la Cour européenne des droits de l'homme a débouté les adversaires de la loi turque interdisant le voile à l'université ! A partir de cette jurisprudence, a-t-il précisé, les choses se présentent donc très mal pour un éventuel recours contre la loi française devant cette Cour...

Une confusion permanente sur l'objet de la loi

La cible unique du séminaire-requisitoire, comme on vient de le voir, était la récente loi française sur les signes religieux ostensibles à l'école. Bien que deux intervenants(e) aient quand même incidemment rappelé – sans trop y insister – quelle portait seulement sur la manifestation de ces signes au sein de l'école publique, l'impression qui ressortait des prises de parole de la tribune, surtout pour un public peu ou pas informé, est que cette loi visait tous les moments de la vie et tous les lieux publics, y compris la rue. Cette confusion a permis des accès répétés d'indignation à la tribune, enclenchant des salves d'applaudissements de la salle.

Des propos outranciers

Plusieurs intervenantes ont évoqué que «l'islamophobie et le racisme français», qui la «dictature étatique française», qui la «nature raciste de la loi», qui la «tradition raciste française». Personne, à la tribune, n'a jugé utile de distinguer entre, d'un côté, la France et les Français en général, et, d'un autre côté, des politiques françaises menées à tel ou tel moment de l'histoire, et par telles ou telles forces. Personne n'a non plus rappelé une autre tradition française : celle des grandes luttes anti-racistes et anti-coloniales qui font aussi partie de l'histoire de la République.

Personne n'a davantage indiqué que le nombre de conflits avec des jeunes filles refusant de quitter le voile ne dépassait pas actuellement la centaine, sur 7 ou 8 millions (je n'avais pas le chiffre exact sous la main) d'enfants scolarisés.

La aussi, l'impression créée était qu'il s'agissait d'une crise grave entre, d'un côté, «les musulmans, soutenus par des «anti-racistes» (dont ceux présents dans la salle), et, de l'autre, la France et les Français. Un discours aussi nuance que celui d'Ariel Sharon dénonçant l'«antisémitisme» français et appelant les Juifs français à émigrer en Israël !

Une intolérance jamais vue dans un forum social

C'est seulement dans la partie de la séance consécutive aux interventions de la tribune (une petite demi-heure) qu'un semblant de débat a pu avoir lieu. Je dis bien un semblant de débat, car les quelques personnes tentant de remettre en cause, de la salle, le contenu de certaines interventions ont été copieusement huées, sifflées et interrompues, une vingtaine d'hommes assis aux premiers rangs jouant le rôle de chefs de claqué. Avec de tels chaperons, le «droit de choisir» le voile pour les jeunes femmes musulmanes sur lesquelles ils peuvent avoir une influence ne fait plus l'ombre d'un doute... Et chacun a pu apprécier l'attachement de ces militants au débat démocratique.

Quelques premières leçons

L'atmosphère de meeting qui a été celle de ce «séminaire» montre à quel point la question abordée provoque des réactions passionnelles chez certains éléments se revendiquant du mouvement altermondialiste. L'histoire de la laïcité en France, constitutive du pacte républicain, est pratiquement inconnue hors de nos frontières. Et ce ne sont pas certains intervenants français de la salle qui auront permis de la faire mieux connaître. Plusieurs d'entre eux – sous les applaudissements de la majorité du public – en ont, en effet, rajouté dans le registre déjà caricatural et outrancier d'une partie des interventions de la tribune. Cela signifie qu'il faut absolument que le débat sur la laïcité se poursuive dans Attac, mais à partir d'informations sérieuses, en identifiant les questions clés et en refusant le terrorisme intellectuel des accusations de «racisme», «islamophobie», etc., qui ne devraient pas avoir cours dans une rencontre de militants altermondialistes.

L'une de ces questions me paraît être le rapport entre la citoyenneté et l'engagement religieux. Participe-t-on à la vie civique, et notamment au mouvement altermondialiste, d'abord en tant que citoyen (éventuellement, de surcroît, engagé dans une religion) ou d'abord en tant que musulman, catholique, bouddhiste ou autre, membre d'une communauté particulière, qui se reconnaît prioritairement, voire exclusivement dans cette dernière ? Le communautarisme exacerbe-t-il le compatible avec l'altermondialisme ? Il est à cet égard significatif que le mot «citoyen» n'ait pas été prononcé une seule fois à la tribune...

MON INTERVENTION

À peine la tribune avait-elle terminé son monologue, que plusieurs dizaines de participants ont aussi voulu donner leur point de vue. Dans les limites de temps disponibles, chacune de leurs prises de parole ne pouvait donc qu'être brève. La majorité de ces interventions était d'une grande virulence contre la loi. Les quelques voix dissonantes ont été noyées sous les huées de la plus grande partie de la salle, comme indiqué plus haut. Je n'ai donc pas pu traiter les différents points (très loin d'être exhaustifs) sur lesquels j'avais pris des notes

pendant la première partie du « séminaire ». Voici ce que je prévoyais de dire et que je n'ai pu exprimer qu'en partie.

- je veux rappeler que la loi française sur les signes religieux ostensibles ne vise que les établissements scolaires publics, et qu'elle porte sur tous les signes religieux, pas seulement sur ceux des musulmans. Elle n'interdit aucune tenue vestimentaire en dehors de ces établissements.

Il est certain que cette loi a été largement votée pour de mauvaises raisons, à des fins électoralistes, mais cela n'enlève rien à la justesse de son contenu. Je suis favorable à ce texte, comme le sont la très grande majorité des citoyens français, la très grande majorité des enseignants et, j'en suis persuadé, la majorité des musulmans vivant en France : ils ne se reconnaissent pas, en effet, dans les groupes fondamentalistes ou leurs « compagnons de route » « aïeux » qui prétendent parler en leur nom et qui occupent la scène médiatique et celle des forums sociaux. Je n'ai pas la compétence théologique pour me prononcer sur le fait de savoir si le voile est ou non une « obligation » religieuse, mais je constate qu'il est seulement porté par une infime minorité de femmes musulmanes. Je constate aussi que les difficultés d'application de la loi ne concernent qu'une centaine de jeunes filles, alors qu'il y a, je crois, 7 ou 8 millions d'enfants scolarisés en France. C'est donc une question qui appartient désormais au passé et qui ne méritait donc pas un séminaire au FSE : tout à fait normalement, et avec l'appui de l'opinion, la loi est entrée en vigueur. La presse ne s'y intéresse même plus, c'est tout dire...

La tribune nous a offert une véritable caricature de « débat », indigne d'un forum social européen : on n'a entendu qu'un seul son de cloche chez les 7 intervenant(e)s.

Je suis profondément scandalisé par les accusations de « racisme » lancées contre la « tradition française ». Cette « tradition française » est aussi celle des luttes anti-coloniales auxquelles, en leur temps, j'ai activement participé, comme tant d'autres de ma génération.

La principale raison pour laquelle je suis favorable à la loi est qu'elle empêche l'école de se transformer en « marché » dont les différentes religions veulent se tailler des parts. Ce n'est pas un hasard si les autorités religieuses catholiques et juives ne voulaient pas non plus de ce texte. La brèche ayant été ouverte par le voile islamique - qui, toutes choses égales par ailleurs, constitue un signe aussi « ostensible » que celui des marques et des logos -, elles auraient pu, elles aussi, « faire jouer la concurrence » et faire arborer leurs propres signes « ostensibles » à l'école en espérant qu'ils attireraient de nouveaux adeptes. À la fin de l'année, chacune d'elles aurait fait le bilan de sa campagne marketing.

L'école ne doit pas devenir un espace où les jeunes sont autant de « cibles » livrées au prosélytisme, voire aux pressions, qu'ils soient le fait des marques ou des religions. C'est là une conception authentiquement néolibérale, dont je suis ahuri que des altermondialistes puissent la soutenir. Pour ma part, je suis radicalement hostile à la dictature des marchés comme principe d'organisation de la société. Je suis donc par conséquent hostile à la transformation de l'école en terrain de recrutement pour les divers cultes, et où, comme le dit la « Constitution » européenne, la concurrence serait « libre et non faussée ».

B – A propos du voile, du FSE, etc ; Bernard Dreano – Cedetim

Il me semble nécessaire d'apporter quelques informations et commentaires, suite à la présentation de Bernard Cassen du séminaire "Hijab, a women right to chose" au FSE de Londres, auquel, comme d'autres membres d'Attac, j'ai assisté. C'est aussi pour moi l'occasion de vous faire partager mes réflexions sur certains aspects du Forum, et de donner quelques éléments d'information qui semblent manquer à beaucoup de commentateurs.

D'abord, au sujet de l'organisation du séminaire et de sa présentation. Il était organisé par la National Assembly Against Racism (NAAR), la Muslim Association of Britain (MAB) et Stop the War. La NAAR est une coalition très large et très importante du mouvement antiraciste britannique qui regroupe des syndicats, des associations communautaires, des mouvements et partis de gauche, etc., la MAB est l'une des deux principales confédérations de musulmans de Grande Bretagne, moins représentative que le Muslim Council of Britain, mais beaucoup plus impliquée dans les mouvements sociaux et le mouvement anti-guerre (et l'une des principales forces appelantes à la manif du 17 de fin du FSE), Stop the War est une large coalition où l'influence du SWP est sensible.

Ces organisateurs ont invité Christine Delphy, membre du Collectif une École pour toutes et tous (CEPT) et du Collectif féministe pour l'égalité, et Shami Chakrabarti de l'association britannique Liberty, membre de la FIDH et correspondante de la Ligue des Droits de l'Homme française, représentée par un jeune avocat qui avait remplacé au pied levé la personne prévue et indisponible. Incontestablement ils avaient conçu ce séminaire comme ayant principalement pour objet de critiquer la loi française, et, comme l'a souligné lors des interventions de la salle Bernard, mais aussi Ndella Paye du collectif CEPT, sans débat contradictoire. On peut regretter que des points de vue divers ne se soient pas exprimés sur la loi française, ni d'ailleurs,

comme l'a aussi justement regretté un autre intervenant de la salle, sur la situation anglaise, notamment au sein des écoles religieuses.

Plusieurs points me semblent devoir être soulignés pour comprendre la nature réelle des problèmes et les réactions des uns et des autres.

Je suis frappé du fait que nombre de militants français venus à Londres semblaient ignorer que, dans leur très grande majorité, les organisations de la gauche britannique, comme d'ailleurs d'une bonne partie de la gauche en Europe et dans le monde, considèrent la loi française comme discriminatoire, et donc que, pour la très grande majorité des militants britanniques présents (et pas seulement des trotskistes du SWP ou des musulmans de la MAB), ce séminaire avait naturellement une fonction de dénonciation. Le fait que la NAAR parraine ce séminaire est une illustration de cette situation. Il y a derrière cette méconnaissance quelque chose de troublant : l'universalité dont nous nous réclamons quand nous parlons de laïcité, semble bien peu "universelle" si elle n'est pas capable de franchir la plus proche des frontières... Il est vrai qu'à l'inverse -ou plutôt à l'identique- nombre de militants britanniques n'ont pas l'air de concevoir que leur conception "universaliste" de la multiculturalité n'a rien d'évident pour bien des militants continentaux et pas seulement des Français. Les FSE devrait être un lieu pour aborder ce type de question, mais pour cela il faudrait aussi les préparer en ce sens ! Les interventions véhémentes, et souvent incompréhensibles compte tenu du vocabulaire utilisé, des militants français qui semblaient défendre la laïcité comme une foi religieuse, n'ont en rien permis de clarifier la discussion ou de faire comprendre à la grande majorité de la salle le problème posé par le relatif monolithisme de la tribune.

Le contenu du séminaire était donc d'abord celui d'une dénonciation de la loi française. Précisons qu'en ce qui me concerne, comme beaucoup d'autres militants, je considère que cette loi avait pour objectif réel d'éradiquer les voiles des écoles (l'interdiction des autres signes religieux ostensibles ne venant qu'en alibi), et je pourrais facilement le démontrer (mais ce n'est pas le lieu ici), dans l'exposé des motifs de la loi, plus encore dans les commentaires et prises de positions qui l'ont accompagnée, et plus encore dans les "bavures" qui l'entourent aujourd'hui au-delà de son périmètre d'application légale. Il ne me semble en ce sens nullement exagéré de dire que dans cette affaire se manifeste une forme particulière de racisme (même si, bien sûr, cela ne résume pas toute l'affaire). Et que cette forme de racisme a des racines coloniales profondes, propres à l'histoire de la France, y compris à celle de la gauche.

Évidemment de nombreux camarades ne seront pas d'accord avec cette analyse. Évidemment aussi, je comprends que certains de ces camarades se soient sentis offensés par des accusations de racisme faites de manière aussi générale que schématisée. Ce schématisme n'a d'égal que le schématisme inverse qui est régulièrement développé dans les attaques contre, par exemple en France, le Collectif une école pour toutes et tous, y compris de la part de militants d'ATTAC

Cette constatation faite, il faudrait tout de même que nous prenions en compte, pour nos propres débats, les arguments solides qui conduisent de très nombreux militants de gauche de part le monde à contester la loi française. Et pour cela il ne faut pas s'abriter derrière des paravents culturalistes commodes ou la dénonciation d'un "communautarisme britannique" jamais décrit (ou dans l'autre sens de "sectarisme laïque français") empêche le débat sérieux d'avoir lieu.

Revenons maintenant sur l'atelier lui-même. Son caractère dénonciateur vis-à-vis de la loi française n'avait rien d'étonnant, donc, pour la majorité des militants anglais (et autres), même si cela ne justifiait pas son unilatéralisme (nous verrons que ce n'est pas le seul cas de manque de débat contradictoire au sein du FSE). Cela ne signifiait pas pour autant qu'il était sans intérêt. Si l'on dépasse la dimension trop centrée sur la France de notre discussion au sujet du séminaire, on conviendra que l'intervention la plus importante était évidemment celle de Salma Yaqoob, la personnalité la plus connue du "panel". Salma Yaqoob n'est pas seulement une militante de Stop the War, elle est aussi la vice-présidente de Respect, un mouvement "arc en ciel" regroupant des figures estimables de la gauche britannique comme le cinéaste Ken Loach, ou le député ex-travailliste George Galloway - beaucoup moins estimable à mon avis -, des syndicalistes, des militants de divers mouvements sociaux, de nombreux militants "blacks", et qui est soutenu par la MAB et le SWP. Respect a fait 6,2% des voix aux dernières élections municipales à Londres et 4,8%, toujours dans la région londonienne, aux européennes. Salma Yaqoob a développé à la tribune, au sujet du voile et de sa signification, les positions qui sont celles de ce type de courant politique musulman qui est depuis quelques années profondément lié à une partie de la gauche. On peut évidemment ne pas adhérer à cette position, la trouver conservatrice en matière de mœurs, etc.... Toujours est-il que ce type de positionnement, avec ces différentes facettes (progressistes sur certains sujets, réactionnaires sur d'autres) correspond aujourd'hui à la sensibilité de milliers d'hommes et plus encore de femmes, presque toujours jeunes, musulmans en Grande Bretagne, et qui fondent leur engagement social et politique sur leurs convictions religieuses. Cette

mouvance, importante en nombre et extrêmement dynamique, est en train d'émerger et bien sûr elle est susceptible d'évolution dans un sens ou dans l'autre. Une telle évolution dépend évidemment de la réaction, de débat fraternel ou de rejet haineux, qui sera celui du reste de la gauche. Constaté cela ne signifie pas "benir tout ce que peut dire une Selma Yaqoob au motif qu'elle serait "femme musulmane et opprimée donc révolutionnaire" comme pense le SWP!

N'importe quelle personne de bon sens peut comprendre que des militants qui se réclament de l'Islam et qui acceptent de s'engager en alliance étroite avec des militants non musulmans qui défendent, eux, le droit des homosexuels, l'égalité homme femmes ou la laïcité, ne sont pas ce que l'on appelle ici des "intégristes". C'est pourtant ainsi que les stigmatisent ceux qui veulent empêcher l'évolution de ces jeunes musulmans croyants vers la gauche, au premier rang desquels, en France des gens mal informés (vu le nombre d'erreur par ligne dans leurs écrits) ou malveillants (vu le nombre d'insultes dans leurs écrits) comme Caroline Fourest ou Fiametta Venner. Cette attitude imbecile ou sectaire contribue d'ailleurs au renforcement (considérable ces derniers mois dans le cas de la France) des vrais intégristes, dans leurs versions conservatrices (l'UOIF en France) ou radical-salafistes (type Tabligh en France).

Ceci dit, à Londres, les jeunes femmes voilées de la tribune illustraient, dans leurs propos comme dans leur présence, une approche dominante en Grande Bretagne, assez différente de ce que l'on observe en France. Il y avait Arlene Rodrigues (Assembly for the Protection of Hijab) et Raghad Altikriti (Muslim Association of Britain) qui ont dit, moins bien, à peu près la même chose que Salma Yaqoob, ce qui n'a rien d'étonnant puisque toutes trois sont de la mouvance MAB. Leurs discours soulignent une différence d'approche entre les deux côtes de la Manche qui mérite l'attention : Le MAB défend "le hijab" et demande (et obtient) le soutien de la gauche laïque sur une ligne "pro-hijab". En France, le Collectif une école pour toutes et tous a été créé par des membres de la gauche laïque et a été rejoint par des forces musulmanes (CMF, PSM, etc.) sur la ligne de refus de discrimination scolaire pour motif de port de signe religieux, ce qui ne constitue nullement un front "pro-hijab". Cette différence renvoie autant à des clivages entre Français et Anglais du côté des laïcs que des musulmans, et fait écho aux différences déjà plus d'une fois notées dans les combats de l'immigration (cf. par exemple l'expérience de nos camarades dans l'ancien Forum des Migrants de l'Union Européenne). On pouvait aussi la ressentir en écoutant les différences d'approches entre les intervenants dans les deux autres réunions qui avaient à voir avec l'Islam au FSE, le séminaire « Musulman en Europe » du samedi matin et le séminaire « œcuménique » organisé par Pax Christi Italie (une des forces fondamentales du mouvement anti-guerre en Italie), où l'on constatait des convergences intéressantes entre « chrétiens de gauche » et musulmans. Mieux connaître ces débats, qui se déroulent déjà depuis plusieurs années, et leurs évolutions ne serait pas sans utilité pour les militants d'ATTAC et ne mettrait pas leur laïcité en péril.

Enfin notons que dans ce FSE, nous avons rencontré d'autres problèmes qui démontrent la difficulté des uns et des autres de comprendre l'enjeu du pluralisme et l'importance du débat dans le mouvement. Et aussi l'ampleur des désinformations de toutes sortes. Nous avons maintenant l'habitude des campagnes haineuses qui visent à faire passer les mouvements musulmans qui cherchent à converger avec les mouvements de gauche pour des taupes intégristes voulant islamiser les altermondialistes, et l'on a vu des articles qui inventaient même la présence d'orateurs islamistes pour mieux pouvoir attaquer le Forum. Mais on a vu aussi Lee Jaspers, un adjoint de Ken Livingstone, expliquer que les jeunes radicaux qui avaient bousculé la plénière « Arrêter le fascisme. et l'extrême droite » du samedi soir, étaient « antisémites », tandis que le chef du SWP Alex Callinicos, y voyait la main du mystérieux et violent « Black Blok »...en fait ces jeunes radicaux protestaient contre le caractère trop ferme, voire commercial du FSE, de même que les interprètes du mouvement Babel, et même si l'on peut (c'est mon cas) contester la forme de la protestation des radicaux (pas celle de Babel), il est extrêmement grave de prôner n'importe quel argument calomnieux pour discréditer des protestataires. Et l'on a aussi vu d'autres protestataires, du SWP notamment, cette fois-ci, empêcher la tenue d'une plénière sur l'Irak pour ne pas avoir à entendre Shubi Al Mashadani, représentant des syndicats irakiens (membre du Parti Communiste), parce que son intervention aurait un peu compliqué la vision simpliste de la lutte anti-guerre de certains militants... il était il est vrai plus simple de l'accuser d'être un agent de la CIA...

Heureusement il y avait aussi plein de bonnes choses dans ce FSE et la richesse de ses rencontres. Et, si nous savons sortir des débats borgnes et des sectarismes divers, nous pouvons tirer le meilleur de cette expérience, y compris chez nous, pour contribuer à construire une laïcité républicaine en France qui prenne en compte la réalité de son peuple et soit un moyen de la fraternité.

Bernard Dreano Cedetim

C – Mise au point sur le séminaire du FSE ' Hijab : le droit des femmes de choisir 'a, Londres 16 octobre 2004. Communiqué de presse - Une École pour toutes/tous

Des le dimanche 17 octobre, les medias francais se dechainaient contre le FSE de Londres et particulierement contre le seminaire ´ Hijab : le droit des femmes de choisir ^a qui s etait tenu la veille. Certaines attaques, par exemple de Bernard Cassen, certains themes developpes dans le Journal du Dimanche ou le Nouvel Observateur ne nous ont pas etonnes-e-s, venant de partisans declares de la loi qui exclut les jeunes filles portant foulard de l Ecole publique. En revanche, que des medias comme Politis, des mouvements comme la Ligue des Droits de l Homme ou l Union Syndicale Groupe des Dix aient repris des allegations fausses et/ou hostiles sans les avoir verifiees nous a surpris-e-s et peine-s, c est pourquoi il nous semble necessaire d apporter les precisions ci dessous.

Ainsi il a ete dit que le seminaire avait ete organise sans l accord du FSE, etait « off », voire « sauvage » ; que la France avait ete « injustement attaquée » ; que le debat etait « monolithique » et ´ non contradictoire ^a ; que les contradicteurs « n auraient pas eu l occasion de s exprimer » ; que le debat aurait ´ ourne a l invective, voire aux injures et aux menaces (accusations de racisme) » ; ou encore qu il manifestait une ´ ignorance de la situation francaise et du contenu de la laicite ^a, et avait ´ ouvert la porte a toutes les outrances ^a. Voici ce qui s est passe en realite :

Le seminaire etait organise par NAAR association britannique contre le racisme-- et Stop the War Coalition - le mouvement anti-guerre anglais--, et soutenu par les autres associations participantes, dont Une Ecole pour toutes/tous. L option des organisateurs, dont nous ne faisons pas partie, etait annoncee dans le titre ; ils n ont pas souhaite placer a la tribune des defenseurs de la loi francaise. Ce faisant, ils ont agi comme la plupart des organisateurs : les autres sEminaires, ateliers et plenieres n etaient pas plus contradictoires ^a. On peut plaider pour l adoption d une philosophie diffErente dans les FSE a venir, mais c est un autre debat.

Loin d etre un atelier sauvage, le seminaire a pris place dans l une des plus grandes salles d Alexandra Palace, et il a beneficie de traduction simultanee dans plusieurs langues ; la salle contient 800 places assises, et presque mille personnes etaient presentes. Il durait deux heures, et il y a eu 6 interventions. Les moderatrices se sont pourtant arrangees pour preserver quarante minutes de debat, au cours de laquelle la salle a eu la parole, de facon aussi democratique et organisee que possible.

Le representant de « Liberty ^a--correspondant anglais de la LDH a analyse la loi francaise du point de vue du droit, et comme nous le faisons, l a estimee contraire aux principes de liberte de conscience inscrits dans les declarations universelles et les traites europeens et internationaux sur les libertes individuelles et publiques. Cela n aurait d° etonner personne puisque c est l avis tres largement partage des juristes, de quelque nationalite qu ils soient, entre autres de deux des organisations de droits humains parmi les plus incontestees. Le caractere discriminatoire de la loi francaise est une evidence pour la FIDH et pour Human Rights Watch, qui considere aussi qu un ´ racisme anti-musulmans ^a est implicite dans les propos de nombreux partisans de la loi. Ce ne sont pas donc ´ les Francais ^a qui ont ete critiques, mais cette loi. La France s est retrouvee sous les projecteurs parce que ses representants l y ont mise en votant cette loi, et non en raison d un quelconque ´ sentiment anti-francais ^a prE-existant.

Toutes les personnes a la tribune ont estime que cette loi viole la liberte de conscience et de culte. La laicite francaise n a pas ete ignoree, bien au contraire, puisqu il est revenu a la porte-parole d Une Ecole pour toutes/tous de rappeler que la loi de 1905 garantissait justement, bien avant la declaration universelle de 1949, la liberte de conscience et de culte, et que la loi sur le foulard, tout en se pretendant ´ sur la laicite ^a, en realite detourne l esprit de tolerance de la loi de 1905 et bafoue son principe de l egalite totale entre toutes les religions, principe qui est le corollaire de celui de l egalite entre tous les citoyens.

Toutes les personnes a la tribune ont estime que cette loi liberticide etait motivee par le racisme et l islamophobie ; mais aucune ´ accusation de racisme ^a n a a aucun moment ete portee contre des personnes presentes ou absentes ; aucune menace n a ete prononcee. En revanche, certaines critiques de ce seminaire semblent vouloir interdire que le mot ´ racisme ^a soit prononce a l interieur des reunions du FSE. Or, d abord la presence dans les lieux altermondialistes ne saurait equivaloir a la remise d un ´ certificat d anti-raciste patente ^a a chaque participant ; ensuite la proposition que l on evite la discussion sur le racisme justement dans les lieux ou elle a le plus vocation a se tenir est manifestement absurde.

Le representant de Liberty a mis l accent sur la contradiction entre cette loi et le droit international ; les representantes de La Muslim Association of Britain, de la Assembly for The Protection of The Hijab, ainsi

que Salma Yaqoob, pour Stop the War, ont, en tant que musulmanes, mis l'accent sur leurs droits de citoyennes de manifester leur foi, et leur droit d'individus de choisir leur vie et de refuser que d'autres leur imposent d'une façon paternaliste leurs conceptions de l'émancipation ; la porte-parole d'Une École pour toutes/tous a pour sa part mis l'accent sur ce qui est la préoccupation centrale de notre collectif : le droit de chaque enfant à l'école, et le devoir correspondant de l'État de scolariser tous les enfants, devoir qui doit l'emporter sur toute autre considération.

Contrairement à ce que M. Cassen a feint de voir, il n'y avait pas une vingtaine d'hommes assis aux premiers rangs jouant le rôle de chefs de clique^a et huant, sifflant et interrompant les interventions de la salle^a. En revanche, plusieurs personnes qui étaient dans la salle ont témoigné de ce que quelques Françaises ont manifesté bruyamment leur désaccord pendant les interventions de la tribune et particulièrement pendant celle de notre porte-parole ; les sifflets et cris étaient accompagnés de gestes peu féministes, tels les bras d'honneur adressés à la tribune ; certain-e-s d'entre eux se sont rués à la tribune dès la période de discussion ouverte pour affirmer avec un ton et des gestes violents (par exemple en jetant le micro par terre) que tout ce qui avait été dit à la tribune était faux et diffamatoire ; d'autres personnes (italiennes, allemandes et françaises notamment) ont au contraire exprimé leur accord avec les propos de la tribune.

En conclusion : si ignorante il y a, c'est celle de ces Françaises qui semblaient découvrir que l'analyse d'Une École pour toutes/tous est partagée par la quasi-totalité des forces progressistes européennes. La division de ces mêmes milieux en France sur ce sujet fait donc figure d'exception dans le paysage européen, et c'est ce que souligne la LDH en disant qu'ici le débat est dans le mouvement social et non pas à l'extérieur de celui-ci. Cette spécificité française pose-- tant en France qu'en Europe--un problème qu'Une École pour toutes/tous a été le premier collectif à soulever, problème que le séminaire a abondamment démontré. Nous avons en effet entendu au séminaire 'Hijab'^a (et le monde entier avec nous), des interventions véhémentes et souvent incompréhensibles qui semblaient défendre la laïcité comme une foi religieuse et qui provenaient de militant-e-s français-es parties prenantes du mouvement social. Elles n'ont rien permis de clarifier la discussion ; au contraire, les autres européens, qui étaient la majorité de la salle, ont vu là des gens incapables de communiquer et de s'expliquer, et les ont perçus comme des fanatiques. Les interventions françaises pro-loi ont été contre-productives (de leur point de vue), elles n'ont servi qu'à conforter la salle dans un sentiment d'accord avec la tribune qui s'est manifesté notamment par l'ovation faite à Salma Yaqoob. Au moins notre présence aura-t-elle permis de faire comprendre aux autres européens que le mouvement social français n'est pas monolithique et tout entier représenté par des défenseurs hystériques d'une conception paradoxale de la laïcité.

Nous sommes prêtes à accepter qu'ils ne représentaient qu'eux-mêmes, et qu'une discussion sereine est possible avec les autres, dans la mesure bien entendu où ils/elles désavouent les procès d'intention, les accusations gratuites, les insultes et les calomnies à notre égard. Nous réaffirmons notre complète solidarité avec notre porte-parole mandatée à ce séminaire, Christine Delphy, et nous réitérons notre volonté, exprimée de longue date, de dialoguer avec tous (et particulièrement avec les personnes et groupes qui étaient jusqu'au FSE proches de nous) dans un climat de bonne foi et de respect mutuel.

Paris, lundi 8 novembre 2004

D – Communiqué LDH - 28 octobre 2004

Le séminaire sur le port du voile révèle quant à lui un déficit démocratique mais aussi le refus d'entamer de véritables débats de fonds. Rappelons, même si cela ne concerne pas directement le FSE, qu'une invitation avait été faite à la LDH de se rendre à la réunion publique organisée en juillet sur le même thème par le Maire de Londres avec nombre des organisations qui participaient à l'organisation du séminaire. Ayant indiqué que la LDH viendrait dire tout le mal qu'elle pensait de cette loi, son attachement à la liberté de conscience et donc au droit de porter ou non le voile, mais aussi le jugement négatif qu'elle porte sur ce que véhicule de manière générale ce symbole religieux et culturel (comme le fait que nombre de femmes sont soumises à des persécutions parce qu'elles ne le portent pas), elle s'est entendue répondre que, tout compte fait, ce serait pour une autre fois...

La LDH, qui a exprimé clairement son rejet de la loi sur le port des insignes religieux à l'école, avait aussi refusé de participer au séminaire du FSE tel qu'il était conçu. Elle avait proposé, ce qui a été refusé, que le débat porte sur la liberté de conscience en Europe et non uniquement sur la loi. Les outrances auxquelles le séminaire a donné lieu, ont provoqué une vague d'exaspération y compris de militant(e)s qui sont opposé(e)s à cette loi.

Le communiqué fait en réponse à une dépêche de l'AFP et qui prétend justifier ce qui s'est passé, notamment le caractère univoque du débat, ne fait qu'aggraver les choses. Affirmer qu'il est normal que le séminaire au FSE ne soit pas contradictoire, c'est s'enfermer dans une posture sectaire. Or, il s'agissait d'un débat qui anime le mouvement social, en tout cas en France, et non qui se déroulerait à l'extérieur de celui-ci. Ce fait, que les organisateurs du séminaire connaissaient parfaitement, suffisait à lui seul à justifier l'expression d'opinions divergentes au sein du séminaire. En présentant les adversaires de cette loi comme des antiracistes et ses partisans comme des racistes (voire au mieux comme des racistes qui s'ignorent), les organisateurs de ce séminaire ont manifesté une profonde ignorance de la situation française et du contenu de la laïcité telle qu'elle s'est construite en France. Ils ont, en fait, refusé d'aborder le sujet d'un autre point de vue que celui qu'ils voulaient imposer, ignorant la dimension non seulement française mais aussi européenne de la question (ce débat existe aussi par exemple en Belgique ou en Italie). Ce faisant, ils ont ouvert la porte à toutes les outrances et ont empêché un réel débat sur les discriminations que subissent les musulmans en Europe (et en France en particulier). Peut-être encore plus important, ils ont refusé une réflexion sur les valeurs communes inderogables qui fondent les droits de l'Homme (notamment l'égalité hommes-femmes) et sur la manière de faire vivre ces valeurs communes.

Les discours qui ont été tenus lors du séminaire, qui vont du « sanglot de l'Homme blanc » (la pseudo impossibilité pour les féministes européennes de comprendre le problème parce qu'européennes) à un relativisme absolu (j'ai le droit parce que je le veux et que ceci vaut bien autre chose), assentent des vérités acquises mais ne permettent pas la réflexion politique nécessaire. Il est évident que ce refus de débattre sur des problèmes aussi fondamentaux restreint toute portée politique réelle des positions prises et que cette faiblesse ne peut être masquée par l'anathème et l'invective. En tout état de cause, le résultat le plus clair de ce qui a été ressenti par beaucoup comme une manœuvre, est d'avoir affaibli ceux qui, en France, refusent cette loi et ses conséquences.

Cela a permis aux attaques malhonnêtes de SOS RACISME ou aux divers délires sur les islamo-gauchistes de prospérer. Les problèmes que révèlent l'interruption de la plénière sur l'Irak, le refus de laisser s'exprimer un syndicaliste irakien (censure qui implique, parmi d'autres, des militants français), l'interruption violente de la plénière sur la lutte contre le fascisme et l'extrême droite ne sont pas d'une autre nature et véhiculent les mêmes interrogations. Il ne s'agit pas « d'accidents », mais la conséquence d'une certaine forme de préparation et d'organisation du FSE et de certaines volontés politiques. Continuer ainsi condamnerait le FSE à se transformer en un champ clos d'affrontements entre militants politiques cherchant à faire prévaloir leurs intérêts.

Si certains pensent qu'au-delà de « leur » vérité rien de vaut, même au sein du mouvement, alors ils se placent d'évidence en dehors de la démarche des Forums et du processus dit de « Porto Alegre ». Ils se situeraient alors aux antipodes de l'engagement de la plupart des organisations participantes, dont la LDH. Il nous faut donc réfléchir collectivement et poser ce que doit être le prochain FSE et sa préparation, laquelle doit intégrer ces préoccupations. La LDH ne prétend pas avoir toutes les solutions en mains et encore moins être assurée de leur exactitude. Ces solutions doivent se construire en commun, ce à quoi nous sommes prêts. Les choses ne peuvent rester en l'état si nous voulons construire au FSE capable de relever les défis posés par la construction d'une autre Europe.

8 - Journée nationale d'études de CHOISIR

Samedi 20 novembre 2004
ASSEMBLÉE NATIONALE
Salle 62-17 - 126, rue de l'Université 75007 Paris

2005 : Le monde a-t-il encore besoin des féministes ?

- 8h30 - 9h : Accueil/Ouverture par Aïmee Gourdol
- 9h - 9h45 : « L'histoire des femmes a-t-elle influencé la société ? » : Michelle Perrot, historienne, spécialiste de l'histoire des femmes ;
- 9h45 - 11h15 : « L'Europe a-t-elle besoin des féministes ? » : Table ronde animée par Gisele Halimi, présidente de Choisir ;
Intervenantes :
Roselyne Bachelot, députée européenne, ancienne ministre
Elisabeth Guigou, députée à l'Assemblée Nationale, ancienne ministre, Nicole Borvo, sénatrice
- 11h15 - 11h30 : Pause

- 11h30 -12h15 : « La sauvegarde de l'environnement doit-elle être une priorité féministe ? », Dominique Voynet, sénatrice, ancienne ministre, Corinne Lepage, ancienne ministre
 - 12h15 - 13h30 : Pause déjeuner
 - 13h30 -14h15 : « Le monde du travail a-t-il besoin du féminisme ? » : Margaret Maruani, sociologue, directrice de recherche au CNRS
 - 14h15 -15h : « La parité en politique change-t-elle la politique dans le monde ? », Mariette Sineau, directrice de recherche au CNRS-CEVIPOF
 - 15h -15h15 : Pause
 - 15h -15h15 -16h30 : Débat général, propositions, actions
 - 16h -17h : Conclusion des travaux par Gisele Halimi
- Chaque intervention sera suivie d'un échange avec les participant(e)s.

IMPORTANT

Il est indispensable de s'inscrire à CHOISIR au plus tard le 15 novembre 2004, (102, rue Saint-Dominique, 75007 Paris - tel. : 01.47.05.21.48, télécopie: 01.45.51.56.10) ; choisirlacauseedesfemmes@noos.fr

En raison des mesures de sécurité imposées par l'Assemblée Nationale, une pièce d'identité sera exigée à l'entrée de l'Assemblée.

9 - Séminaire public 2004-2005 du GERS

Le GERS – Genre et rapports sociaux TEM – Travail et mobilités présente : « Regards croisés : genre, race et classe dans la pratique de l'histoire » Séance exceptionnelle avec Laura L. Frader.

Jeudi 2 décembre 2004 de 10h à 13h à l'IRESO, 59 rue Pouchet, 75017 Paris

La conférence aura lieu en français.

Laura Frader est professeure d'histoire à la Northeastern University de Boston.

Parmi ses publications :

- Race in France : Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Difference. Avec Herrick Chapman. New York : Berghahn, 2004
- Gender and Class in Modern Europe. Avec Sonya O. Rose. Ithaca : Cornell University Press, 1996
- Peasants and Protest : Agricultural Workers, Politics and Unions in the Aude, 1850-1914. Berkeley : University of California Press, 1991

Articles en français :

- « A propos d'une perspective féministe en histoire du mouvement ouvrier », in Irene Corradin et Jacqueline Martin, Les femmes : sujets d'histoire. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1999, pp. 61-79
- « Définir le droit au travail : rapports sociaux de sexe, la famille et le salaire en France au XIXe et au XXe siècles », in Le mouvement social, n° 184, 1998, pp. 5-22
- « Précarité du travail et rapports sociaux de sexe : une perspective historique », in La précarisation sociale : travail et santé. Sous la dir. De Béatrice Appay et Annie Thebaud-Mony. Paris : CNRS-IRESO, 1997, pp. 293-325
- « Femmes, genre et mouvement ouvrier en France au XIXe et XXe siècles : bilan historique et perspectives de recherche », Clio : histoire, femmes et sociétés 3, 1996, pp. 223-244
- « La division sexuée du travail à la lumière des recherches historiques », in Les cahiers du Mage, 3-4, 1995, pp. 143-156
- « Histoire des féminismes, différences et identités de classe en France au vingtième siècle », in EPHESIA, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'inégalité au regard des sciences sociales. Paris : La Découverte, 1995, pp. 358-362

GERS-CNRS Université Paris 8 – IRESO 59 rue Pouchet 75017 Paris
 Métro ligne 13 (Brochant ou Guy Moquet) – Bus 66 (arrêt La Jonquièrre)
 sans inscription - contact : gers@ireso.fr